



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 décembre 2022

### **Emballages – L’ADEPALE et la FIPA annoncent le lancement de feuilles de route 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les produits alimentaires**

L’ADEPALE, association représentant les PME et ETI alimentaires françaises et ses syndicats métiers (EGS, ETF, FIAC, FNLS, SRF, SVFPE)\* et la FIPA, fédération des importateurs de produits alimentaires et ses syndicats métiers (SNCE et SNS)\*\* annoncent le lancement de feuilles de route communes pour accélérer la trajectoire de leurs secteurs vers la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages en plastiques à usage unique.

Ces organisations sont convaincues de la nécessité de se saisir des dispositions de la stratégie nationale 3R, prévue par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), encourageant la mise en place de feuilles de route sectorielles afin d’accompagner la transition de l’industrie alimentaire vers des emballages durables. Ce travail s’inscrit en complémentarité et dans la continuité des actions individuelles propres à chaque entreprise.

En cohérence avec les échéances réglementaires de la loi AGEC (tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d’ici 2025 et en sortir complètement d’ici 2040), les feuilles de route 3R, dont la finalisation est attendue pour mai 2023, répondent à plusieurs ambitions :

- Identifier les alternatives de réduction, réemploi et recyclage les plus adaptées ;
- Favoriser une trajectoire sectorielle réaliste et ambitieuse pour assurer le déploiement de ces solutions ;
- Mobiliser l’expertise sectorielle collective pour accélérer la mise en œuvre des actions de réduction, réemploi et recyclage des emballages plastiques.

Ce projet est financé par l’Etat dans le cadre de France 2030 opéré par l’ADEME, et financé par l’Union européenne – NextGenerationEU.

Construites en partenariat avec CITEO+ et le CTCPA, les feuilles de route mobiliseront les catégories de produits représentées par l'ADEPALE, la FIPA et leurs syndicats métiers :

- les Entreprises du traiteur frais (ETF) ;
- la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC) ;
- les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS) ;
- la Fédération nationale des légumes secs (FNLS) ;
- le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) ;
- le Syndicat de la rizerie française (SRF) ;
- le Syndicat national du commerce extérieur des produits congelés et surgelés (SNCE) ;
- le Syndicat des négociants spécialisés de l'épicerie (SNS).

\*\*\*

**\*À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)**

L'ADEPALE est une des principales fédérations professionnelles de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 1 570 établissements, principalement des TPE, PME et ETI françaises au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de près de 16 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 120 000 salariés.

[www.adepale.org](http://www.adepale.org)

**\*\*À propos de la FIPA (Fédération des Importateurs de Produits Alimentaires)**

La FIPA et ses syndicats, le SNS (Syndicat des Négociants Spécialisés de l'Épicerie) et le SNCE (Syndicat National du Commerce Extérieur des produits congelés et surgelés), rassemblent 71 opérateurs du commerce extérieur et industriels français de l'alimentaire. Ils commercialisent des produits congelés/surgelés bruts et élaborés, des conserves et des produits d'épicerie. Ces organisations représentent environ 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 3 000 emplois directs.

[www.snce.org](http://www.snce.org)

